



## Solidarité Transport Manche et Calvados

**UN SERVICE POUR LES PERSONNES NON IMPOSABLES ET SANS MOYEN DE LOCOMOTION assuré par un réseau de chauffeurs bénévoles**

Département de la Manche  
Création en 1988  
Département du Calvados  
Création en 2018

### L'ESSENTIEL

Le service Solidarité Transport met en relation des conducteurs bénévoles et des passagers non imposables et sans moyen de locomotion pour les aider dans leurs déplacements du quotidien (rendez-vous médicaux et administratifs, courses, visites à des proches, etc.). Le transport solidaire est également l'occasion de faire de nouvelles rencontres, de rompre l'isolement des personnes âgées et de créer un réel lien social dans les territoires ruraux. C'est une solution de mobilité solidaire et durable qui répond efficacement aux problématiques de mobilité rencontrées par certains habitants des territoires ruraux.

### L'ORIGINE DU PROJET

L'habitat dispersé et la concentration des services dans les centres-bourgs entraînent des difficultés pour les personnes non motorisées à se déplacer.

Ce dispositif a été initié par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) côtes normandes, il y a 33 ans constatant que des personnes ne pouvaient pas se rendre à leurs rendez-vous, notamment médicaux, faute de moyen de locomotion et/ou de faibles revenus. Depuis, en partenariat avec la Fédération Familles Rurales Manche/Calvados, la MSA participe à la création de réseau par territoire (ancien canton). Aujourd'hui, Solidarité Transport existe aussi dans le Calvados portée par une coordination interdépartementale Solidarité Transport Manche/Calvados.

#### MANCHE

**297**

chauffeurs  
bénévoles en  
2019

**8861**

transports  
effectués  
en 2019

#### CALVADOS

**35**

services dans le  
Département  
portés par des  
associations locales

**32**

chauffeurs  
bénévoles en  
2019

**420**

transports  
effectués  
en 2019

**6**

services dans le  
Département  
portés par des  
associations locales

## L'ACTION PAS À PAS

### Constituer un groupe de travail

Pour mettre en place un service de transport solidarité, il est nécessaire d'avoir identifié une association bénévole porteuse. Ensuite, un travail permanent d'échanges avec les acteurs du territoire est indispensable. Pour faciliter la mise en place du nouveau service, un comité de pilotage est constitué. Il regroupe les personnes en charge du projet, les membres potentiels du futur service, les représentants des institutions ou associations en lien avec le projet. Élus, représentants des Secteurs d'Actions Gérontologiques (SAG), du CLIC (Centres locaux d'information et de coordination), d'organismes sociaux ou de mutuelles, et quelques chauffeurs bénévoles volontaires du territoire déjà identifiés se réunissent régulièrement. L'équipe accompagne le projet et vérifie notamment que l'association locale porteuse va répondre aux attentes et qu'elle s'adresse à un public suffisamment large. Il faut généralement un an pour pouvoir mettre en place un nouveau service de transport solidaire.

### S'appuyer sur une association locale

Structure de proximité, l'association est un acteur clé du réseau Solidarité Transport. Grâce à son ancrage territorial, le service va pouvoir s'implanter localement et être reconnu par les utilisateurs. Pour pouvoir faire partie du réseau, l'activité de transport de personnes doit être intégrée dans ses statuts. Si ce n'est pas le cas, ce statut peut être ajouté à l'issue d'une assemblée générale extraordinaire. L'association participe à la promotion du service, aide aux recrutements des chauffeurs bénévoles et participe aux réunions semestrielles avec les bénévoles et aux réunions de coordination.

### Organiser une réunion d'information

Avant de lancer le service, un premier temps fort est organisé où la presse est conviée afin de communiquer sur le service. Le projet est présenté à tous les acteurs du territoire. C'est l'occasion de rencontrer des représentants d'associations caritatives, des élus, des professionnels de taxi par exemple, non identifiés pour participer au groupe de travail, mais pouvant apporter des idées pour le projet.

### Communiquer

Une réunion publique, second temps fort, est organisée pour présenter le projet aux habitants du territoire. La presse locale est une nouvelle fois conviée. L'objectif est double : promouvoir le service auprès des futurs bénéficiaires par le biais des acteurs de terrain qui communiqueront l'offre de service à leur public. Mais également de trouver des [chauffeurs bénévoles](#).

### Former les chauffeurs

À l'issue des réunions, les chauffeurs bénévoles, souvent retraités, suivent une formation individuelle ou collective d'une demi-journée. C'est l'occasion de leur présenter le règlement intérieur et les formalités à effectuer quand un bénéficiaire fait une demande de transport.

### Organiser une réunion de lancement

Elle consiste à récolter les dossiers des chauffeurs bénévoles qui s'engagent dans l'action. La presse est conviée pour informer le territoire sur la mise en route du service et de ses coordonnées.

### Rencontrer les bénévoles

Tous les six mois, des réunions sont organisées par les chargés de projets avec les bénévoles pour recueillir les informations des chauffeurs (nombre de bénéficiaires, nombre de déplacements, kilomètres parcourus, etc.) et distribuer les fournitures nécessaires au fonctionnement du service. Ces rendez-vous sont l'occasion d'échanger avec les bénévoles même s'ils s'appuient déjà sur leur coordonnateur local (bénévole référent), lui-même en lien quotidien avec la coordination départementale du réseau (salarié.e en charge du projet).

### Se réunir régulièrement par secteur

À l'initiative des coordonnateurs locaux ou départementaux, des réunions sont organisées localement sur un ou plusieurs territoires limitrophes. En fonction des thématiques, les chauffeurs bénévoles sont également invités. Exemple : connaissance des moyens de se déplacer sur les territoires, échanges de pratique entre bénévoles, etc. Les réunions ne sont ni obligatoires, ni systématiques. Elles sont organisées en fonction des besoins des bénévoles, du territoire ou du réseau.



**Un service bénévole  
assuré par des bénévoles.**



### Organiser une journée annuelle

Chaque année, la MSA réunit l'ensemble des chauffeurs bénévoles du réseau Solidarité transport, les coordonnateurs et les présidents d'associations locales pour une journée d'échanges, dans une ambiance conviviale. Ce temps permet aux différents services de faire connaissance et de partager leur expérience autour d'un repas puis d'une animation. Celle-ci peut prendre la forme d'une visite d'un lieu touristique ou bien d'une conférence thématique, en lien avec l'activité (Ex : sécurité routière, le rôle et les droits du bénévole...). La journée est aussi un moyen pour valoriser les bénévoles qui se sentent mieux impliqués et investis.

## DANS LES DÉPARTEMENTS

**Manche**, le premier service Solidarité Transport a été créé en 1988 sur le territoire de l'ancien canton de Périers porté par l'association locale Familles Rurales de Marchesieux. Cette initiative s'est développée au fil des années pour couvrir, en 2018, 67 % du département de la Manche.

**Calvados**, Solidarité Transports est créé en 2018 sur le territoire de Noues de Siennes. Rapidement, avec les rencontres des différents acteurs locaux du territoire, cinq réseaux locaux se montent dans le département. Bientôt, quatre nouveaux compléteront l'offre de Solidarité Transports.

## LES PRESTATIONS proposées

Les bénévoles utilisent leur propre véhicule pour emmener les bénéficiaires. Les transports pris en charge par les organismes sociaux (mutuelles, sécurité sociale, etc.) sont exclus.

Le service propose des transports occasionnels pour des rendez-vous médicaux, les démarches administratives, les visites aux familles et des entretiens d'embauche, hors dimanche et jours fériés, etc.

## 5 RAISONS POUR AGIR

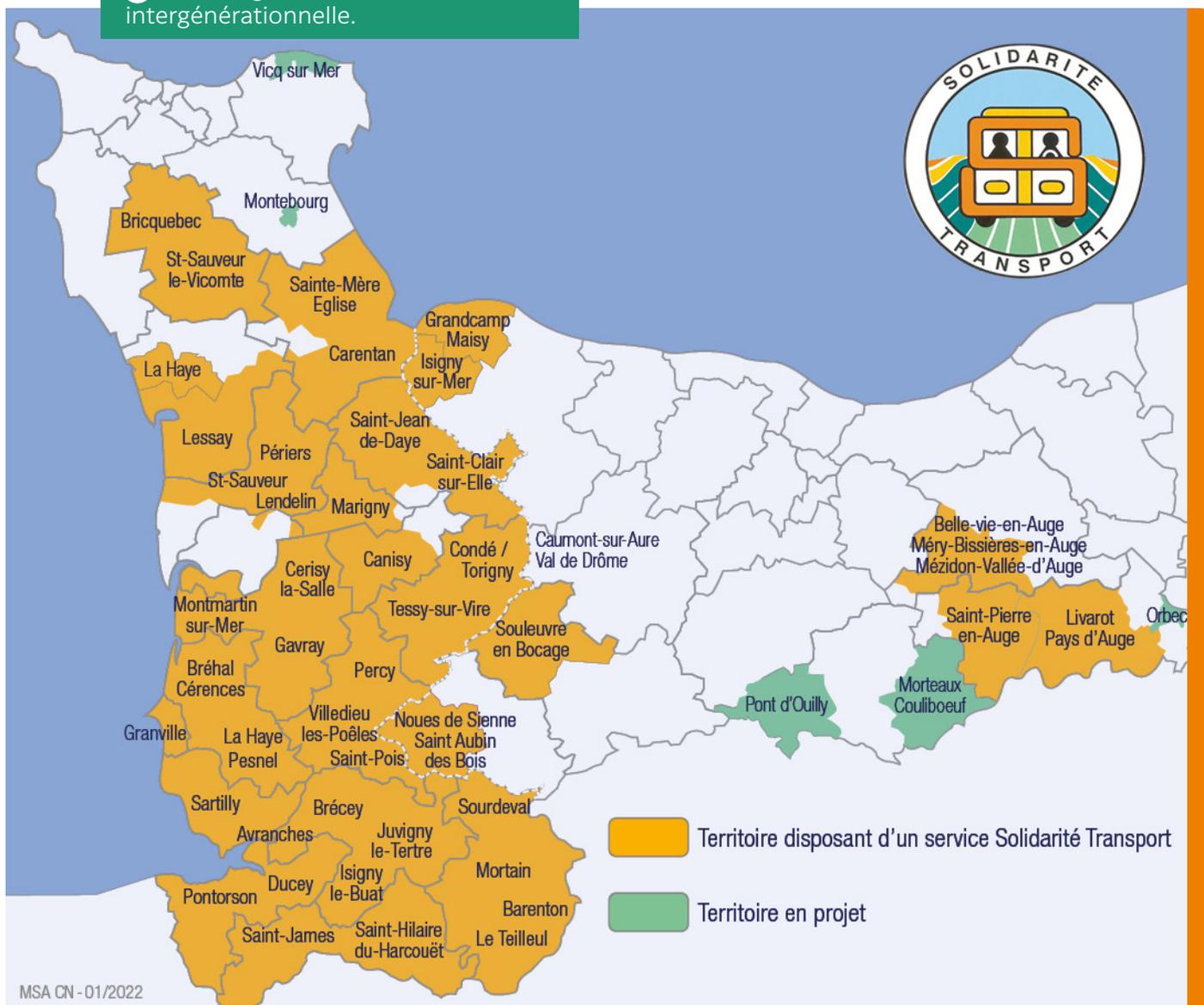
- 1 Faciliter la mobilité dans les territoires ruraux.
- 2 Retrouver une certaine autonomie dans ses déplacements.
- 3 Accompagner les plus fragiles dans leur déplacement.
- 4 Favoriser la relation sociale pour rompre l'isolement.
- 5 Encourager la solidarité intergénérationnelle.

## FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF Solidarité Transport

Le bénéficiaire non imposable sur le revenu doit adhérer à l'association locale porteuse qui est fixée en 2020 à 3 € pour l'année. Le chauffeur bénévole lui donne en retour une carte d'adhésion. L'adhésion permet à l'association locale de souscrire à une responsabilité civile assurant les bénévoles sur les « dégâts corporels » et contribuant aussi à acheter un présent quand un bénévole quitte l'action par exemple.

Puis, le bénéficiaire verse au chauffeur bénévole une participation aux frais kilométriques réglementée par le décret sur le Transport d'Utilité Sociale de 2019. Elle est actuellement fixée à 0,32 centime/km.

Il arrive qu'un service fasse une demande auprès de sa municipalité pour des petits financements pour organiser un moment convivial entre bénévoles et bénéficiaires ou pour aider à la souscription de l'assurance.





## UN DOCUMENT pour la route !



**Vademecum mobilité solidaire**  
Familles Rurales, 2021, 16 p.  
Guide technique pour mettre en place un projet de mobilité solidaire sur son territoire.  
Pour le consulter :  
contactez la [Fédération Nationale Familles Rurales](https://www.famillesrurales.org)

## CONTACT

### Coordination Solidarité Transport

#### MANCHE

**Justine BEC**

[solidarite-transport.manche@famillesrurales.org](mailto:solidarite-transport.manche@famillesrurales.org)

Tél. : 06 68 14 95 59

Fédération Familles Rurales Manche

680 rue Henri Dunant - 50 000 SAINT-LO

<https://normandie.famillesrurales.org>

#### CALVADOS

**Jean-Marc CAMBIER**

[solidarite-transport.calvados@famillesrurales.org](mailto:solidarite-transport.calvados@famillesrurales.org)

Tél. : 07 68 65 74 60

Fédération Familles Rurales Calvados

2 rue du Canada - 14310 VILLERS-BOCAGE

Le site de la MSA : <https://cotesnormandes.msa.fr/lfp/>

[solidarite-transport-un-reseau-de-benevoles](https://solidarite-transport-un-reseau-de-benevoles.org)

## POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Préciser systématiquement aux bénéficiaires qu'il ne faut pas être imposable pour bénéficier du service et que les demandes de transports doivent être effectuées 48 h à l'avance.
- ▶ Faire attention que l'association locale portant le service Solidarité Transport compte dans ses statuts la notion d'offre de transport solidaire pour tous les publics.
- ▶ Communiquer sur le dispositif comme un transport solidaire pour ne pas renvoyer une image de concurrence déloyale.
- ▶ Faire de la veille législative régulièrement. La parution du décret sur le Transport d'Utilité Sociale (TUS) modifie la mise en place d'un transport solidaire qui n'aura pas la même incidence selon les territoires.

## PERSPECTIVES

Solidaire Transport continue à se développer et prévoit un nouveau projet dans la Manche et un autre dans le Calvados pour 2022.

## FINANCEMENTS



## PARTENARIAT



Cette fiche de la collection "**Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer !**" est une publication de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable décembre 2021

Rédaction/Mise en page : Justine BEC (Fédération Familles Rurales de la Manche) ; Catherine LARINIER (ANBDD)

Relecture : Séverine HARDY, Anne-Sophie DE BESSES (ANBDD)

Photos : Fédération Familles Rurales de la Manche

**ANBDD**, L'Atrium, 115, boulevard de l'Europe 76100 ROUEN - [www.anbdd.fr](http://www.anbdd.fr)

Contact : Anne-Sophie DE BESSES - mail : [as.debesses@anbdd.fr](mailto:as.debesses@anbdd.fr) - Tél. : 02 35 15 78 13